

**COMMUNIQUE DE PRESSE DU GOUVERNEMENT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux de l'avenue Foch le jeudi 9 novembre 2000.

A l'issue de cette réunion, au cours de laquelle le gouvernement a adopté trois projets de textes à déposer sur le bureau du congrès, une délibération du gouvernement, vingt-cinq arrêtés et donné son avis sur un projet de décret, le communiqué suivant est diffusé.

Les arrêtés adoptés par le gouvernement concernent pour l'essentiel des décisions relatives à l'autorisation de la pratique du démarchage et de la vente à domicile, d'autorisation de transport, d'autorisation d'exploitation de véhicule de location avec chauffeurs ainsi que des attributions de bourse territoriale de formation professionnelle continue.

Le gouvernement a rendu un avis sur le projet de décret portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs dans des décrets pris en Conseil d'Etat.

Les dispositions prévues par ce décret entrent dans le cadre du processus d'adoption de la monnaie unique au sein de l'union européenne et notamment en ce qui concerne l'application de normes juridiques.

Enfin, le gouvernement a entendu notamment une communication du vice-président JOREDIE sur la réunion du forum du Pacifique à Kiribati.